

Mairie de Perche en Nocé

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 16 juin 2021

Présents : M.Mme Biffard M. , Boucault C., Bourdin G., Chalembert G., Clarenc C., Corbin T., Corlé V., Germond I., Gouault M., Gouault Ph., Goudet O., Guillaume M., Hubert A., Lenaerts P., Pecchioli P., Pistoli D., Potts O., Rivière P., Sigoigne J., Sorescu-Hingue G., Tasse-Carry V. , Vail A.,

Excusés : M . Mme Asselin A. (pouvoir à Rivière P.), Olivier G. (pouvoir à Corbin T.), Verney G. (pouvoir à Biffard M.)

1° Approbation du précédent compte-rendu de séance

Le conseil municipal approuve à 17 voix pour et 2 voix contre, le précédent compte-rendu.

2° Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Monsieur Daniel Pistoli et madame Mélanie Gouault sont désignés secrétaires de séance.

3° Projet de construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie

L'adjudant-chef Thierry Pestelle, chef du service des affaires immobilières pour le groupement de gendarmerie de l'Orne accompagné de son adjoint, le maréchal des Logis Chef Lionel Selingue, présentent le projet de construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie à Nocé. Le casernement de Nocé date du début des années 1900. La dissolution de l'unité de Nocé a été évoquée il y a une dizaine d'années puis lors de la réorganisation de 2016 lorsque les communautés de brigade (COB) ont été créées avec un chef-lieu situé à Bellême. Les demi-journées d'ouverture au public ont dès lors été fermées. C'est la C.D.C Habitat qui entretient le patrimoine immobilier des casernes.

La caserne de Perche en Nocé, composée aujourd'hui de 3 gendarmes et d'un gendarme adjoint volontaire (GAV), est obsolète. Elle a été réhabilitée une première fois. Elle a une utilité sur le plan opérationnel. Il était projeté il y a environ un an soit de fermer l'unité soit de la conserver. Le but n'est pas de réhabiliter ce site car vieillissant et inadapté, pas en capacité d'accueillir du public mais de partir sur un projet de construction qui va pérenniser la gendarmerie sur son canton. L'idée est de partir sur un projet novateur, un service de proximité basé sur l'accueil du public (pour le dépôt de plaintes notamment).

Monsieur Pistoli demande s'il sera plus judicieux au niveau opérationnel de rouvrir la demi-journée par semaine au public dans 5 ans. On part sur un effectif insuffisant (3 + 1) car il n'est jamais entièrement présent (congés, indisponibilités du personnel). L'adjudant-chef répond qu'il faut raisonner sur le territoire de la COB, s'adapter et avoir la volonté de faire. C'est une opportunité d'avoir une nouvelle caserne et c'est un investissement immobilier.

Monsieur Rivière fait remarquer qu'un accueil d'une demi-journée par semaine ne correspond pas à un service au public de proximité. L'adjudant-chef répond qu'il faut regarder l'activité de l'unité et rationaliser à 2 ou 3 demi-journées par semaine.

Mme Sorescu-Hingue pose la question du positionnement de la nouvelle caserne et propose de la construire à Colonard où il y a moins de services au public. Madame Clarenc ajoute qu'il y a un terrain communal disponible de 3 000 m². L'adjudant-chef répond qu'il faut prendre en considération l'arrivée de familles sur une commune, regarder les autres unités en périphérie qui sont assez éloignées. Monsieur le Maire précise que le conseil municipal précédent avait déjà voté sur le principe de la construction d'une caserne à Nocé. Monsieur Rivière fait remarquer que si l'Etat tient son engagement sur 9 ans, rien ne garantit que ce sera encore une gendarmerie dans 10 ou 15 ans. Le jour où la commune arrive en pleine propriété, que deviennent les locaux ? Si ce sont des logements individuels, seront-ils Haute Qualité Environnementale ? L'avantage de l'emplacement sur Colonard est de redonner de l'attractivité dans le bourg par l'arrivée de foyers nouveaux. Madame Boucault répond qu'il faut regrouper les services pour le public. Madame Clarenc demande ce que va devenir la caserne actuelle. L'adjudant-chef répond qu'il est impossible de construire sur Colonard car le projet sur Nocé a été présenté au Ministère de l'Intérieur. La brigade de Perche en Nocé et initialement Nocé sur le canton a toujours été à Nocé. La brigade est au niveau organisationnel positionnée à Nocé. C'est une décision organisationnelle et politique au sein de la gendarmerie. Monsieur le Maire répond que la brigade de Perche en Nocé se déplace notamment sur Berd'huis, Verrières, Saint Pierre la Bruyère. A Nocé, elle est centralisée. Le dossier a été étudié dans le programme du Ministère de l'intérieur du projet immobilier de Perche en Nocé, à Nocé.

Monsieur Pistoli évoque le fait qu'un effectif de 4 gendarmes (3 +1 GAV) ne permet pas d'assurer plusieurs demi-journées d'accueil du public sachant qu'il faut la présence de deux gendarmes. Madame Boucault dit que si ce service part ailleurs, ce sera pour les habitants de Nocé un service qui s'en va. L'adjudant-chef répond qu'il tient à une brigade sur le canton. La gendarmerie a cette faculté d'avoir cette remontée rapide d'informations et de communication avec les élus. Le dossier a été présenté au Ministère de l'Intérieur en recueillant les délibérations et accords de tous en définissant un cadre juridique sur lequel la gendarmerie va participer financièrement. Elle va apporter une subvention pour bloquer les loyers pendant 9 ans. C'est une décision propre à la gendarmerie mais imposée par Bercy et la DGFIP. Les casernements qui sont abandonnés sont des points noirs immobiliers ou très anciens. Une éventuelle restructuration est d'ailleurs anticipée sur les anciens locaux.

Le Ministère de l'Intérieur a informé le maire de Perche en Nocé de son avis favorable à la construction d'une nouvelle caserne. Le financement est en partie assuré par une subvention DETR qui s'élèverait à 60 % maximum du HT. Monsieur le Maire précise que le loyer financera le remboursement de l'emprunt sur 7 à 8 ans.

Les emplacements proposés par la commune lors de la précédente mandature devaient respecter des contraintes d'accès à une route de bon passage, accessible très facilement, dans une zone constructible du PLUI, et propriété de la commune.

Les 3 sites envisagés étaient :

- Une partie du terrain de football sur l'arrière de l'Ormarin avec déplacement du terrain de foot à côté de l'école,
- Sur deux terrains disponibles dans le lotissement du Clos de la Ferme, à proximité de l'école,
- Dans la partie arrière du terrain au-dessus de l'école.

A cela s'ajoutent des contingences de construction de la gendarmerie. Le lieu n'est pas déterminé à ce jour. L'adjudant-chef précise qu'il a ciblé deux terrains, avec des gendarmes au milieu de la population.

Le coût prévisionnel de la construction s'élève à 882 000 € HT hors maîtrise d'œuvre.

Ce projet ne peut être porté actuellement par la CDC Cœur du Perche car elle n'a pas pris cette compétence.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter sur la continuité d'instruire ce dossier pour pouvoir élaborer un projet qui sera délibéré en septembre, ce qui est accepté par 24 voix pour et 1 abstention.

Le rétro-planning proposé par l'adjudant-chef Pestelle est le suivant : proposition d'un terrain avec confirmation d'un cadre juridique et financier fin 2021 et consultation d'un maître d'œuvre 1^{er} semestre 2022.

4° Réalisation d'un emprunt pour l'acquisition des murs de la boulangerie de Nocé

Suite à la consultation lancée auprès de plusieurs banques, le conseil municipal décide de retenir à l'unanimité, la proposition de la Banque Postale pour un prêt de 110 000 € sur 15 ans.

5° Annulation de loyers du cabinet infirmier de Nocé

Il est décidé, à l'unanimité, d'annuler deux mois de loyers (2 x 164.56 €), en remerciement du prêt des locaux pour l'accès aux patients du Médicobus dans le cadre de la vaccination COVID-19.

6° Plan de financement du poste « chargé de projets Petites Villes de Demain »

Une convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » a été signée entre l'Etat, la commune de Rémalard en Perche, la Communauté de Communes Cœur du Perche, le conseil régional de Normandie et le conseil départemental de l'Orne. Le programme « Petites Villes de Demain » vise à accompagner les communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité, ainsi que leur intercommunalité, dans la mise en œuvre de leurs projets de territoire, pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et dans le respect de l'environnement.

La CDC Cœur du Perche, en partenariat avec ces cinq communes pôles dont Perche en Nocé, a décidé lors du conseil communautaire du 31 mai 2021 de recruter par voie contractuelle pour une durée de

trois ans, un chargé de projet afin d'animer et de coordonner les différentes opérations à engager dans le cadre de ce dispositif (aménagement de bourg, ...).

Monsieur le Maire présente le projet de plan de financement du chargé de projet qui intègre une participation de la commune de Perche en Nocé à hauteur de 2 500 € par an pendant trois ans et le soumet au conseil municipal.

Charges	Montant	Recettes	Montant	Taux
Salaire chargé	60 000 €	ANCT	27 000 €	45%
		Autofinancement CdC	16 500 €	28%
		Financement mairie Rémalard	6 500 €	11%
		Financement mairie Berd'huis	2 500 €	4%
		Financement mairie Bretoncelles	2 500 €	4%
		Financement mairie Nocé	2 500 €	4%
		Financement mairie Sablons	2 500 €	4%
TOTAL	60 000 €	TOTAL	60 000 €	100%

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le plan de financement du chargé de projet et décide d'inscrire au budget général pendant trois ans la participation de la commune.

7° Encaissement d'un solde de dons de la Fondation du Patrimoine pour l'église de Courthioust

Madame Martine Biffard, maire déléguée de Colonard-Corubert, informe l'assemblée que la Fondation du Patrimoine a versé à la commune de Perche en Nocé un solde de dons de 1 880 € sur l'opération de restauration du tabernacle, des fonts baptismaux et du bénitier de l'église de Courthioust. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'encaisser ce solde de dons.

8° Projet de vente d'un terrain sur la commune déléguée de Saint Jean de la Forêt

Monsieur Marin Guillaume, maire délégué de Saint Jean de la Forêt, informe l'assemblée que monsieur et madame Moro-Perez sollicitent l'acquisition de la parcelle cadastrée 409 section B n°398 d'une surface de 3 275 m² jouxtant leur propriété. Cette parcelle située derrière la mairie est classée A (terrain agricole) au PLUI. Un accès est réservé pour la commune pour le dépôt de matériaux. Il propose de fixer le prix de vente à 1 € le m². Deux parcelles constructibles de 1 000 m² et 1 500 m² sont disponibles sur Saint Jean de la Forêt

Monsieur Rivière propose de mener une réflexion qui vise à revoir les limites de parcelles, ce qui permettrait ainsi d'adapter la réserve foncière et faciliter un futur découpage.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal :

- accepte la vente de cette parcelle à 20 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions,
- décide de vendre cette parcelle à monsieur et madame MORO-PEREZ Jimmy et Virginie domiciliés au lieudit « le Champ Mercier - Saint Jean de la Forêt – 61340 PERCHE EN NOCE,

- décide de fixer le prix de vente de cette parcelle à 1 € le m² soit 3 275 €, à 19 voix pour et 6 voix contre,
- précise que M.et Mme MORO-PEREZ prendront en charge l'ensemble des frais liés à cette vente (frais de bornage, de rédaction de l'acte notarié),
- autorise le maire de Perche en Nocé ou le maire délégué de Saint Jean de la Forêt à signer l'acte notarié auprès de maître Rogez, notaire à Berd'huis.

9° Présentation et adoption du règlement intérieur de la cantine scolaire et de la charte

Madame Agnès Vail annonce que la mise en place de ces documents répond au besoin de poser un cadre réglementaire sur l'activité de la cantine et les relations entre les personnes.

Le règlement intérieur de la cantine scolaire a été présenté aux directrices des écoles, aux enseignants, aux agents de restauration, de service, aux parents élus et communiqué aux élus de Perche en Nocé. Il sera présenté au 3^{ème} conseil d'école pour être applicable en septembre 2021.

Elle propose de soumettre pour approbation ces documents au conseil municipal qui y apporte quelques reformulations.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des votants, le règlement intérieur de la cantine scolaire et la charte.

10° Questions orales

- un médecin espagnol effectuera une visite d'installation à Nocé les 6 et 7 juillet,
- création d'un groupe de travail pour l'organisation du repas des aînés animé par Martine Biffard. Philippe Gouault, Catherine Boucault et Mélanie Gouault s'y inscrivent.
- Des problématiques en matière de sécurité routières sont évoquées (carrefour D955, routes de Saint Jean, Saint Aubin).
- Le logement du restaurant de Préaux a été remis en état. Le loyer du restaurant et de son logement est facturé à compter du mois de juin 2021.
- Organisation d'un vide-greniers à Nocé le 18 juillet ; voir la possibilité de faire venir des forains.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 23H15.

Le Maire,

Pascal PECCHIOLI

